



## Conges payés restants sont ils a payés?

Par **debx1**, le **10/07/2011 à 10:18**

Bonjour,  
il me reste 4 jours a prendre de l'annee derniere, et l'annee de reference est terminee (1er 2010 au 31mai 2011) mon employeur doit il me les payés ou les ajoutes au nouveau de cette années? de plus j'ai remarquer sur ma feuilles de paye du mois d'avril 2011 qu'il m'as decompter 3 jours de conges payés sur un de mes weekend (j'ai droit a vendredi, samedi et dimanche de repos 1 semaine sur deux) est ce normale?

Par **Cornil**, le **11/07/2011 à 16:57**

Bonsoir "debx1"

NON, malheureusement l'employeur n'a pas l'obligation de reporter ces congés non pris, sauf si tu prouves que c'est de son fait que tu n'as pas pu les prendre (refus d'une demande de congés posée par toi per exemple). Il serait illégal d'ailleurs pour lui de te les payer, car on ne paie des congés que lorsqu'ils sont pris et on ne peut cumuler un paiement avec une période de travail.

Pour tes congés d'avril 2011, il faudrait avoir la date de ceux-ci précise: premier jour non travaillé alors que seon ton horaire tu aurais dû sinon travailler, Jour de reprise du travail. Mais même si le prélèvement sur tes droits était anormal (ce qui n'est pas certain, cer ces prélèvements ne dépendent pas des variations de l'horaire individuel des salariés), on en reviendrait à la question précédente.

Bon courage et bonne chance.

Par **debx1**, le **12/07/2011** à **11:41**

ben en fait pour mon conges d'avril , je n'ai pas pris de repos j'etais simplement en xweekend comme d'habitude, c'est pas comme si j'avais pris une semaine de conges et kil aurait compter vendredi et samedi dans les jours ouvrable. j'ai rien poser j'etais en weekend comme 1fois tout les 15jours

Par **Cornil**, le **12/07/2011** à **15:02**

Bonjour Debx.

Bon, alors tu es donc évidemment fondé à contester ce prélèvement indu sur tes droits à congé.

Si cela s'ajoute aux 4 jours que tu indiquais restant à prendre fin mai 2011, cela fait 7!

Tente une lettre à l'employeur demandant le report de ces jours en prétendant que si tu ne les a pas pris, c'était à cause de nécessités de service...

Bon courage et bonne chance.

Par **debx1**, le **12/07/2011** à **15:10**

je voumlais surtout savoir pour pas me faire avoir l'annee prochaine par contre je vais faire attention a ce qu'il me declare pas en conges lorsque je suis tout bonnement en weekend